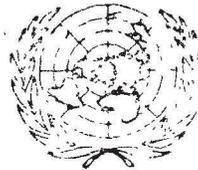




NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/36/538

15 octobre 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 69 c) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : COMMERCE
ET DEVELOPPEMENT

Examen des progrès réalisés dans l'application des mesures spéciales
relatives aux problèmes particuliers du Zaïre en matière de
transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR DIFFERENTES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	3 - 67	4
A. Organes et programmes de l'Organisation des Nations Unies	3 - 42	4
1. Commission économique pour l'Europe	3 - 5	4
2. Commission économique pour l'Afrique (CEA)	6	4
3. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	7 - 11	5
4. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	12 - 32	6
5. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	33 - 38	10
6. Centre du commerce international (CCI)	39 - 42	11

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. Institutions spécialisées et GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)	43 - 67	12
1. Organisation internationale du travail (OIT)	43	12
2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	44	12
3. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	45 - 47	13
4. Banque mondiale	48 - 56	13
5. Union internationale des télécommunications (UIT)	57 - 59	16
6. Organisation météorologique mondiale (OMM) .	60 - 61	16
7. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI)	62 - 64	16
8. GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)	65 - 67	17

/...

I. INTRODUCTION

1. Par la résolution 35/59 du 5 décembre 1980, relative aux problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de permettre aux organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies de fournir dans les meilleurs délais l'assistance technique requise au Gouvernement zaïrois et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

2. Conformément à cette résolution, il a été demandé aux organes concernés de l'Organisation des Nations Unies de fournir tous renseignements utiles. Le présent rapport a été établi par le secrétariat de la CNUCED à partir des informations reçues en réponse à cette demande. Il convient de noter qu'il porte en particulier sur les mesures expressément prises pour aider à compenser le désavantage que constitue pour le Zaïre sa situation géographique 1/. C'est pourquoi il offre un exposé des dispositions qui ont été prises ou envisagées par les organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies à propos de l'application de la résolution susmentionnée.

1/ Le Zaïre ne dispose que d'une petite portion du littoral atlantique, d'une quarantaine de km, sans aucun aménagement important, pour une superficie de 2 345 000 km², soit moins d'un km de côtes pour près de 56 000 km², et son seul débouché sur la mer est constitué par le "bief maritime" du fleuve Zaïre, frontière naturelle entre le Zaïre et l'Angola.

II. RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR DIFFÉRENTES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. Organes et programmes de l'Organisation des Nations Unies

1. Commission économique pour l'Europe

3. La facilitation des transports internationaux, qui revêt un intérêt particulier pour des pays comme le Zaïre, incombe au Comité des transports intérieurs de la Commission.

4. Les travaux en la matière qui touchent aux procédures douanières relèvent de la compétence du Groupe d'experts des problèmes douaniers intéressant les transports. Depuis l'adoption en 1975 de la version révisée de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de Carnets TIR (Convention TIR), il poursuit l'examen de diverses questions afférentes à l'extension du champ d'application territoriale de cette Convention, notamment la possibilité d'établir un lien entre les systèmes existants de transit douanier. L'élaboration d'un projet de convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières est très avancée.

5. La Commission poursuit aussi activement ses travaux concernant l'harmonisation et la simplification des documents et procédures de transport routier. Un premier rapport consacré à cette question (TRANS/SCI/R.98) est utilisé comme base de référence pour de nouveaux travaux qui seront menés en coopération avec plusieurs organes intéressés de la Commission.

2. Commission économique pour l'Afrique (CEA)

6. Les activités engagées par la CEA pour répondre aux problèmes du Zaïre sont les suivantes :

a) En 1978, une mission de la CEA s'était rendue au Zaïre afin d'y procéder à une étude préliminaire qui a fait apparaître la nécessité d'une étude approfondie des problèmes de transport de transit (voir A/35/512).

b) En 1980, il a été convenu avec la CNUCED d'envoyer une mission conjointe CEA/CNUCED lorsque le Gouvernement zaïrois aurait examiné les propositions de la CEA et arrêté une ligne d'action. La CEA attend sa décision sur ce point.

c) Après consultation du Gouvernement zaïrois, la CEA a obtenu que certaines propositions relatives à l'ensemble de la question soient incluses dans le programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique;

d) La CEA a inscrit un projet en faveur du Zaïre concernant le transport de transit dans le plan directeur établi par ses soins pour l'utilisation des 10 millions de dollars que le PNUD a réservés au développement des transports et des communications dans les sous-régions de l'Afrique orientale et australe.

/...

Ces fonds ne seront pas disponibles avant le prochain cycle de programmation qui débutera en 1982;

e) Le rapport du Secrétaire général A/35/512, en date du 15 octobre 1980, traitait des questions suivantes : conclusions à tirer du rapport sur l'étude préliminaire de la CEA, solutions aux problèmes de transport envisagées à court et à long terme, mandat et composition de la mission à envoyer au Zaïre pour une étude approfondie, durée et coût de cette étude (190 000 dollars). On se souviendra qu'en décembre 1979, lorsque l'Assemblée générale avait adopté la résolution 34/193 sur les "Problèmes particuliers du Zaïre", la CEA avait été autorisée à couvrir, à concurrence de 11 000 dollars, les frais de déplacement de deux membres du personnel dans le cadre de cette mission au Zaïre. L'Assemblée avait été informée à l'époque que la majeure partie du coût de la mission (entre 140 000 et 190 000 dollars), afférente à la coopération technique devrait être financée à l'aide de ressources extra-budgétaires que la CEA n'a cependant pas encore pu s'assurer. Il faut signaler qu'au moment où le présent rapport était en cours de rédaction, le Conseil économique et social, par sa résolution 1981/68 du 24 juillet 1981, a recommandé au Secrétaire général et à l'Assemblée générale de fournir un appui énergique aux efforts entrepris par les organes compétents des Nations Unies en vue d'apporter l'assistance technique nécessaire aussi rapidement que possible, de manière que des études relatives aux problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés internationaux puissent être effectuées et menées à bien sans retard. Le Conseil a aussi demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'examiner d'urgence la question du financement des études demandées dans les résolutions 34/193 et 35/59 de l'Assemblée générale et de faire rapport à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session.

3. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

7. En 1980-1981, la CNUCED a achevé, au titre du projet RAF/78/015 un certain nombre d'études préliminaires mesurant les difficultés et les possibilités que représentent les couloirs de transit du Centre de l'est africain. Ces études offrent une analyse des goulets d'étranglement qui entravent le trafic de transit par les couloirs du Burundi et du Rwanda et rendent compte des effets de ce type de trafic pour la province du Kivu. Les rapports y afférents ont été soumis au Gouvernement zaïrois.

8. Dans le cadre du projet régional RAF/78/015, la CNUCED a récemment envoyé au Zaïre une mission de deux personnes pour recueillir des données sur le trafic de transit, en vue de mettre à jour les études antérieures (évoquées ci-dessus) et de dresser un inventaire de tous les autres couloirs de transit donnant accès à la mer qui intéressent le Zaïre. Cette mission avait pour mandat :

a) D'effectuer pour la province du Kivu une estimation des courants de trafic par lieux d'origine et de destination;

b) De dresser une liste des couloirs de transit utilisés pour le trafic de cette province;

/...

- c) D'estimer le coût des transports pour chacun de ces couloirs;
- d) D'identifier les transporteurs en cause pour chaque tronçon.

Un rapport complet sera disponible vers la fin de l'année.

9. Dans le cadre du projet RAF/77/017, une équipe d'experts de la CNUCED étudie actuellement les goulets d'étranglement et les coûts de transit pour chacun des couloirs de la sous-région d'Afrique australe. Ce projet porte notamment sur le trafic de la province zaïroise du Kivu qui emprunte le couloir méridional via la Zambie et le Zimbabwe. Le satellite "A", élément de ce même projet, est maintenant achevé, et l'on a étudié l'incidence du trafic de la région du Kivu sur le volume des marchandises transportées jusqu'à la mer ou à partir de la mer par le port de Dar es-Salaam à travers la Zambie.

10. La division des transports maritimes de la CNUCED, en collaboration avec la CEA, a fourni une assistance au Zaïre pour la gestion des conteneurs.

11. A plusieurs reprises, les représentants du Zaïre ont indiqué qu'il leur serait utile de bénéficier d'une assistance de la CNUCED au titre du programme spécial pour la facilitation des procédures et des documents en usage dans le commerce extérieur (FALPRO). En conséquence, la CNUCED a prévu en 1978 un poste de consultant en facilitation du commerce (deux mois de travail) dans le cadre du projet ZAI/72/002, intitulé "Centre zaïrois du commerce extérieur" (ZECAS), mais pour diverses raisons, cet élément du projet n'a jamais pu se concrétiser. Par une lettre en date du 20 novembre 1979, FALPRO a répondu à une demande officielle en offrant son appui pour trouver un consultant à qui confier l'étude des problèmes particuliers de conteneurisation qui se posent au Zaïre et attend maintenant la réponse du gouvernement.

4. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

12. L'ONUDI a participé au Zaïre à la réalisation de neuf projets relatifs aux transports, au transit et à l'accès aux marchés étrangers. Ces projets sont les suivants :

DP/ZAI/71/539 - Assistance au Centre de recherche industrielle de l'Afrique centrale

13. Il s'agit d'un projet financé à partir de plusieurs sources (TF/ZAI/81/001), dont le budget approuvé se monte à 1 932 964 dollars, sur lesquels 257 391 dollars sont encore disponibles et qui comporte 265,4 mois de travail d'experts/consultants, des services de formation et la fourniture de matériel. D'après les estimations ce projet devrait être achevé à la fin du mois de décembre 1981. Il était devenu opérationnel en 1972. Le Gouvernement zaïrois a créé l'Institut de recherche scientifique de Lubumbashi, dans la province du Shaba, en vue de favoriser l'essor de la production industrielle grâce à la recherche appliquée.

/...

14. Ce projet a pour objet d'aider l'Institut à étudier la meilleure manière d'utiliser les produits agricoles de la région pour nourrir la population et le bétail. Il s'agit de fournir des services en matière de contrôle de la qualité et de recherche appliquée au développement industriel en vue de répondre aux besoins des industries existantes, d'en créer de nouvelles, d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, d'utiliser pleinement les produits, sous-produits et déchets agricoles.

DP/ZAI/77/004 - Métrologie et normalisation industrielle

15. Ce projet, dont le budget approuvé s'élève à 274 972 dollars, sur lesquels il reste aujourd'hui 155 545 dollars, comprend la fourniture de 27 mois de travail d'experts/consultants, de bourses de perfectionnement (6 000 dollars) et de matériel (79 600 dollars). On estime qu'il sera achevé en 1982. L'assistance technique antérieure du PNUD et de l'ONUDI dans ce domaine avait été dispensée au titre du projet DP/ZAI/71/020.

16. Les activités prévues dans le cadre de ce projet devraient aboutir à :

a) La création d'un service financièrement autonome de métrologie légale à Kinshasa ou aux environs

b) Une intensification de la promulgation de normes;

c) La mise au point d'un système de coordination utilisant les installations et les organes existant dans le pays;

d) L'établissement de relations internationales qui permettront d'utiliser les normes fixées à l'étranger pour garantir le niveau des normes nationales.

DP/ZAI/80/005 - Groupe de travail des petites et moyennes entreprises zaïroises

17. Le budget approuvé s'élève pour ce projet à 201 130 dollars, dont 112 657 sont encore disponibles. Les apports fournis à ce titre sont les suivants : 23 mois de travail d'experts/consultants, des bourses de perfectionnement (12 000 dollars) et du matériel (5 000 dollars). On pense que la réalisation sera achevée pour la fin de 1981.

18. Depuis 1971, une assistance PNUD/ONUDI a été accordée au Zaïre dans le secteur de la petite industrie, dans le cadre du projet DP/ZAI/71/008, intitulé "Assistance à l'OPEZ". A l'époque de la création en 1973 de l'Office de promotion des petites et moyennes entreprises zaïroises (OPEZ), quatre projets PNUD/ONUDI avaient été fondus en un seul projet d'assistance technique en faveur de cet organisme.

19. Le Gouvernement ne lui ayant pas donné l'appui juridique et matériel nécessaire, l'assistance PNUD/ONUDI a été progressivement réduite. En vue de remédier à cette situation, il a été créé au Département de l'économie nationale et de l'industrie, un groupe de travail composé de représentants du Commissariat général au plan,

/...

du Département de l'économie nationale et de l'industrie, de l'OPEZ et de l'ONUDI. Son objectif immédiat est de définir et de mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises zaïroises les moyens juridiques, financiers et techniques nécessaires pour améliorer leurs conditions de fonctionnement.

DP/ZAI/75/004 - Mise en place d'un plan comptable
pour le secteur industriel au Zaïre

20. Pour ce projet a été approuvé un budget de 511 574 dollars, dont 118 415 sont encore disponibles, en vue d'assurer 64,6 mois de travail d'experts/consultants, des activités de formation (11 000 dollars) et des livraisons de matériel (37 427 dollars). D'après ces estimations, sa réalisation devrait s'achever en 1981. L'élaboration et la mise sur pied d'un plan comptable zaïrois relève de la compétence du Conseil permanent de la comptabilité zaïroise. Ce projet a pour objet de fournir des services d'experts en matière de comptabilité, de gestion financière et d'économie industrielle, afin de permettre au Conseil d'instituer un plan comptable uniforme pour toutes les organisations et entreprises du pays.

DP/ZAI/75/011 - Assistance au Ministère des finances

21. Le budget approuvé pour ce projet était de 1 192 854 dollars, dont 403 826 demeurent disponibles. Les apports sont les suivants : 157,6 mois de travail d'experts/consultants, contrats de sous-traitants (32 339 dollars), formation (42 000 dollars) et matériel (38 000 dollars). On pense qu'il sera achevé en 1981.

22. Les activités d'assistance préparatoire avaient démarré en 1976 et le volet principal du projet est devenu opérationnel en janvier 1978. Le Ministère des finances est appelé à jouer un rôle de premier plan dans le contrôle et la gestion financiers des entreprises publiques ou de celles dans lesquels l'Etat détient des participations. Sa compétence s'étend à la gestion des recettes provenant de ces participations et il doit aussi faciliter les réinvestissements à effectuer.

23. Ce projet a pour objet d'aider le Ministère des finances à s'acquitter au mieux des fonctions indiquées ci-dessus, en particulier grâce à des programmes de formation accélérée dans certains domaines particuliers.

RP/ZAI/80/001 - Formation en matière de normalisation

24. Dans le cas de ce projet, le budget approuvé, qui se montait à 7 000 dollars, est intégralement engagé. L'achèvement devrait intervenir en octobre 1981.

25. Le programme de formation de quatre mois organisé avec le concours de l'Association française de normalisation (AFNOR) en France a pour objet de donner aux stagiaires les compétences techniques nécessaires pour créer un service des publications qui assure la diffusion des normes au Zaïre, ainsi que les qualifications administratives requises pour cette tâche.

/...

DP/ZAI/80/008 - Assistance à la création de la zone
franche d'Inga

26. Sur les 100 000 dollars du budget approuvé, il reste 56 223 dollars. Ce projet, qui comportait la fourniture de cinq mois de travail de consultants, des contrats de sous-traitance (15 000 dollars) et des voyages d'étude (30 000 dollars), sera achevé estime-t-on, à la fin de 1981.

27. La construction du barrage d'Inga, commencée en 1971, sera terminée en 1982. L'exploitation de l'énergie hydro-électrique a déjà fait l'objet de diverses études. En 1972, l'ONUDI avait réalisé une étude sur la création d'une zone franche. En 1979, le Gouvernement a pris des dispositions en vue de créer à Inga une zone franche industrielle qui utiliserait l'excédent de la production d'électricité du barrage d'Inga.

28. Ce projet a pour objet de déterminer dans quelle mesure et dans quels cas l'installation d'industries utilisatrices d'électricité serait viable.

DP/ZAI/80/009 - Complexe intégré de bois

29. Ce projet, dont le budget approuvé de 11 150 dollars a été intégralement utilisé, consistait en un mois de services de spécialistes et il devrait en principe être achevé en 1981. Dans le programme de pays pour le Zaïre, un montant de 400 000 dollars est prévu en sa faveur. C'est l'ONUDI qui à la demande du gouvernement, est chargée d'en assurer l'exécution.

30. Ce projet s'inscrit dans le prolongement d'une étude préliminaire (projet SI/ZAI/70/801); une mission préparatoire doit être effectuée au Zaïre et en Italie pour établir le descriptif du projet et définir dans tous ses détails le mandat qui sera confié au bureau d'études pour la réalisation d'une étude complète de faisabilité techno-économique sur un complexe intégré de transformation du bois.

DP/ZAI/80/007 - Mission de programmation de
l'assistance aux sous-secteurs industriels
prioritaires

31. Doté d'un budget de 80 000 dollars, qui a été entièrement utilisé, ce projet consiste en la fourniture de 10 mois de services de consultants. Il devrait être achevé en 1981.

32. Le gouvernement a fixé des priorités en matière de développement industriel national. A ce propos, le Commissariat général au plan a demandé à l'ONUDI d'envoyer des missions de programmation au Zaïre pour déterminer les projets qu'il serait bon de faire figurer dans le programme de pays du PNUD pour la période 1982-1986. Ces projets pourraient utilement être exécutés dans le cadre du prochain plan de développement national.

/...

5. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

ZAI/73/012 - Assistance technique à l'Office national
des transports (ONATRA)

33. Les objectifs de ce projet étaient :

a) De mettre sur pied un service des approvisionnements et des stocks qui assure le renouvellement régulier des stocks et du matériel dans tous les départements de l'ONATRA;

b) D'organiser un service de codification;

c) De normaliser le réseau de distribution et son système de contrôle.

La contribution du PNUD, échelonnée sur une période de quatre ans et demi, s'est élevée à 637 053 dollars. Ce projet, dont la réalisation a débuté en 1977 pour s'achever en décembre 1981, a été exécuté par la Banque mondiale.

ZAI/80/013 - Etude du réseau de transports zaïrois

34. Ce projet doit permettre, à partir des données les plus récentes disponibles et des études précédemment réalisées, d'établir un document de base sur le développement des transports au Zaïre, qui aidera à arrêter l'ordre de priorité des investissements à effectuer. La contribution du PNUD s'élève à 78 160 dollars sur une période de trois mois. Ce projet sera lui aussi exécuté par la Banque mondiale.

ZAI/75/002 - Aide à l'installation d'un centre de
formation du personnel des entreprises de transport
aérien

35. Les objectifs de ce projet sont les suivants : a) à long terme, faciliter et appuyer le développement du secteur des transports aériens, en assurant la formation de personnel local qualifié; b) à court terme, faciliter les activités du centre de formation du personnel des entreprises de transport aérien. La contribution du PNUD pour le deuxième cycle de programmation (1977-1981) se monte à 2 291 030 dollars, une contribution supplémentaire de 56 330 dollars étant envisagée pour le troisième cycle (1982-1986). Au titre de sa participation aux coûts, le gouvernement a fourni 3 200 000 dollars. Ce projet est exécuté par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

/...

ZAI/77/003 - Bourses d'étude pour la formation et
l'aviation civile

36. Ce projet a pour objectif d'assurer, grâce à des bourses d'étude, la formation des instructeurs spécialisés dont la Régie des voies aériennes a besoin dans divers secteurs de l'aviation civile. La contribution du PNUD s'élève à 1 090 936 dollars sur une période de huit ans. Les activités qui ont démarré en 1977, se poursuivront durant le troisième cycle de programmation du PNUD (1982-1986), grâce à une contribution supplémentaire de 444 270 dollars. Ce projet est également exécuté par l'OACI.

ZAI/72/002 - Centre du commerce extérieur

37. Ce projet vise à renforcer et à stabiliser les structures actuelles du commerce extérieur afin de permettre au Zaïre de définir et de mettre sur pied une stratégie nationale d'exportation de ses produits, compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'économie nationale, des accords internationaux et des possibilités qu'offre le marché mondial. La contribution du PNUD s'établit à 963 313 dollars pour le deuxième cycle de programmation (1977-1981). Ce projet est exécuté conjointement par la CNUCED et par le Centre du commerce international (CCI).

ZAI/77/004 - Métrologie et normalisation

38. Ce projet est destiné à appuyer la facilitation du commerce. Il a deux objectifs précis :

- a) La création d'un service national des poids et mesures;
- b) L'étude et l'application de normes industrielles.

La contribution du PNUD se monte à 268 972 dollars, échelonnés sur une période de quatre ans et demi à partir de 1979. L'exécution est assurée par l'ONUDI.

6. Centre du commerce international (CCI)

39. Depuis l'adoption de la résolution mentionnée plus haut, le Centre du commerce international a participé à l'exécution d'un projet d'assistance à l'antenne du Centre de commerce international du Zaïre (CCIZ) situé à Bruxelles (projet ZAI/17/03) dont le financement était assuré par le Gouvernement belge. Ce projet, qui avait démarré en mai 1977, a été achevé le 31 décembre 1980. Ses principaux objectifs étaient de mettre sur pied et de faire fonctionner un service de documentation et d'information commerciales, d'initier des membres du personnel du siège du CCIZ (Kinshasa) aux techniques de promotion des exportations et de commercialisation et d'aider à mener une action en faveur de la promotion des investissements dans les industries zaïroises tournées vers l'exportation et des exportations directes de produits zaïrois, grâce à des études sur le potentiel d'exportation, des études de marché et des activités dans le domaine des relations publiques.

/...

40. En septembre 1980, le CCI a envoyé une mission de programmation au Zaïre, à la suite de quoi une proposition de projet intégré d'assistance à la promotion des exportations a été établie et présentée (document ITC/DTC/PRO/53 daté de décembre 1980). Il s'agissait d'un projet d'une durée de trois ans, dont le budget total s'élevait à 850 000 dollars. Ce projet comportait une assistance directe au siège du CCIZ (Kinshasa), un programme intensif de formation en matière de promotion commerciale et de ventes internationales, l'expansion et la diversification des exportations, l'amélioration des procédures et techniques d'importation, ainsi que l'accélération et l'amélioration du fonctionnement des services des mercures et autres services d'information commerciale. Cette proposition a été présentée au Représentant résident du PNUD à Kinshasa le 12 février 1981, et l'on attend confirmation du financement du projet par le PNUD.

41. Il convient également de signaler que le Zaïre est parmi les pays retenus dans d'autres propositions de projet du CCI, à savoir : a) "Assistance à la communauté économique des pays des Grands Lacs" (CEPGL), dont le financement n'a pas encore été trouvé, et b) "Etudes sur l'offre et la demande dans certaines régions d'Afrique", qui figure en tant que projet régional africain No 5 dans les propositions de projet que le Centre a présentées au PNUD en vue de leur financement au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) régional africain pendant le troisième cycle 1982-1986.

42. Le CCI tient aussi à rappeler un projet antérieur (ZAI/72/002), transféré le 1er janvier 1980 à la CNUCED pour qu'elle en assure directement la gestion.

B. Institutions spécialisées et GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)

1. Organisation internationale du travail (OIT)

43. L'OIT a réalisé le projet ZAI/75/006, intitulé "Renforcement de la direction générale de l'Institut national de préparation professionnelle", projet triennal qui s'est terminé en mai 1981 et dont l'objectif principal était de renforcer l'organisme national de formation, afin de permettre au Gouvernement zaïrois de mettre au point un système de formation efficace dont le secteur des transports puisse tirer profit.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

44. En réponse à l'appel que la FAO avait lancé à la communauté internationale le 19 septembre 1980 devant la gravité de la situation des approvisionnements alimentaires dans certains pays africains, le Gouvernement italien a offert de prêter son appui au secteur des transports dans cinq pays africains, dont le Zaïre. Le projet, qui concerne ce pays a pour principal objectif d'aider le Gouvernement zaïrois à améliorer le ramassage de la production intérieure de céréales alimentaires et l'acheminement de celles qui sont importées vers les grands centres de Kinshasa, Kananga, Mouji Mayi et Lubumbashi. Actuellement en cours de réalisation, il comporte la fourniture de 50 camions de 10 tonnes de charge utile et des pièces détachées nécessaires, ainsi que la formation de personnel en matière de mécanique, de magasinage et de gestion des transports.

/...

3. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

45. L'OACI fournit actuellement une assistance technique au Zaïre dans le cadre des projets suivants :

Bourses concernant l'aviation civile

46. Un projet financé par le PNUD dont la réalisation a commencé en 1977, vise à assurer grâce à des bourses la formation des instructeurs dont le pays a besoin sans délai dans les principales disciplines de l'aéronautique, ainsi que d'un certain nombre de spécialistes pour le Ministère de l'aviation civile. A cette fin, il est prévu d'accorder 71 bourses jusqu'en 1984. Un expert instructeur est en outre mis à la disposition du Zaïre pour former sur place des contrôleurs de la navigation aérienne (radar). L'apport du PNUD s'élève à 1 254 779 dollars.

Création d'un centre de formation pour le personnel navigant

47. Ce projet, qui a démarré en 1979, a pour objet la création à Kinshasa d'un centre de formation du personnel navigant de la compagnie nationale Air Zaïre, et tout particulièrement des pilotes de Boeing 737, d'où l'achat d'un simulateur de vol de Boeing 737 à l'intention des pilotes d'Air Zaïre, qui pourra également être utilisé par ceux d'autres compagnies africaines exploitant cet appareil. Il s'agit donc d'un projet partiellement multinational dans la mesure où le matériel ainsi fourni accroîtra pour plusieurs pays d'Afrique les possibilités de formation dans le secteur de l'aviation civile. Le coût du simulateur de vol, des deux experts nécessaires et des bourses de formation s'élève au total à 5 491 730 dollars, dont 3 200 000 seront versés par le Gouvernement zaïrois au titre de sa participation aux coûts. Le Zaïre a aussi été invité à prendre part à plusieurs séminaires, dont le dernier, qui a eu lieu à Dakar en mai 1981, était consacré aux statistiques de transport aérien.

4. Banque mondiale

48. La Banque mondiale a toujours accordé une très haute priorité au secteur des transports en raison des difficultés auxquelles se heurte l'activité économique de par la taille même du pays et la situation périphérique des principaux centres de production.

49. Le secteur des transports a reçu 32 p. 100 du montant total des prêts accordés par la Banque au Zaïre. Les projets financés par la Banque ont été conçus pour répondre aux besoins particuliers apparus au cours des dernières années, en raison des retards apportés à l'entretien et au renouvellement du matériel, de la mauvaise gestion de certains organismes du secteur et, à une époque plus récente, d'importantes restrictions financières, notamment en matière de devises. Outre trois projets antérieurs à l'accession à l'indépendance, la Banque a financé cinq opérations depuis 1969 : deux pour le secteur routier, deux pour l'Office national des transports (ONATRA) et un pour la Société nationale des chemins de fer du Zaïre (SNCZ). Au total, ils ont représenté 130 millions de dollars de crédits de l'IDA, plus l'équivalent en devises de 190 millions de dollars, obtenu dans le cadre d'un cofinancement. Ces projets ont plusieurs points communs :

/...

a) Ils ont été surtout axés sur l'entretien et la remise en état des matériels et de l'infrastructure existants.

b) Des efforts considérables ont été faits pour améliorer la formation.

c) L'assistance a été concentrée sur les segments et les aspects vitaux du réseau de transports, puisque les ressources disponibles ne permettaient pas de desservir toutes les régions ou activités. Les efforts ont essentiellement visé : i) à maintenir la voie nationale en service pour assurer ainsi un écoulement sûr et suffisamment important à la production minière du Shaba et ii) à conserver un réseau minimal de grandes artères routières utilisables en toute saison par les camions.

d) Vu l'ampleur des besoins, due aux dimensions du pays et au volume des investissements en attente, la formule du cofinancement avec d'autres donateurs a joué un rôle très important.

50. Trois projets de transport, fluvial, routier et ferroviaire, sont maintenant achevés. Un projet ferroviaire et un projet routier, signés tous deux en 1979, sont en cours de réalisation. Ils ont permis de prendre des mesures importantes en vue de redresser la situation dans ce secteur. La gestion et la situation financière de l'ONATRA se sont très nettement améliorées. La nouvelle direction, nommée en 1977, est maintenant secondée par une équipe d'une soixantaine d'étrangers. Un contrôle serré a permis d'améliorer sensiblement les résultats financiers. Les activités portuaires, les transports fluviaux, les chantiers navals et les chemins de fer eux aussi marchent mieux. L'Office des routes, institution créée en 1971, avec le concours de la Banque mondiale, a été renforcé grâce à la poursuite des efforts de création de compétences locales en matière d'administration et d'entretien des routes. L'Office emploie 60 étrangers, cadres pour la plupart, et forme un nombre croissant de jeunes spécialistes et techniciens zaïrois. Il a décentralisé avec succès ses activités d'entretien qui, au terme du projet le plus récent de la Banque, couvriront quelque 40 000 km sur les 48 000 que comprend au total le réseau dont il a la charge. Ce projet devrait donc permettre d'assurer un service minimum de transports routiers à l'intention du secteur agricole et de réaliser des économies substantielles sur le coût d'exploitation des véhicules. Le projet ferroviaire de la Banque, qui est destiné à appuyer le programme d'investissements de la SCNZ pour 1979-1982, comporte la fourniture de matériel pour la remise en état des voies, des investissements opérationnels visant à accroître la capacité effective de la SNCZ, ainsi que des programmes de formation de techniciens et cadres de niveau intermédiaire et supérieur.

51. Toutefois, en dépit des résultats acquis jusqu'à présent, un appui très important s'impose encore pour consolider et développer la capacité opérationnelle du système de transports par une nouvelle amélioration des installations existantes. L'infrastructure en général n'a pas encore entièrement rattrapé le retard accumulé pendant des années du point de vue de l'entretien et des investissements. A moyen terme, ces derniers devraient donc être axés sur une utilisation plus rationnelle des capacités existantes, notamment par l'entretien, la remise en état et le remplacement des installations actuelles, plutôt que sur un accroissement du potentiel. Il faudra néanmoins procéder à quelques adaptations technologiques, en matière de conteneurisation en particulier et remédier à un certain nombre de faiblesses sur le plan de la gestion.

/...

52. Ces considérations sous-tendent la stratégie du Gouvernement zaïrois et de la Banque dans ce secteur. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a présenté trois projets hautement prioritaires à la Banque en vue de leur financement, à savoir :

- a) Le projet de modernisation de l'ONATRA;
- b) Le projet d'aménagements portuaires de l'ONATRA;
- c) Un cinquième projet routier.

Ces trois projets, qui correspondent au programme de la Banque en matière de transports pour les deux prochaines années, permettraient chacun de financer une tranche du programme quinquennal d'investissements des différents organismes bénéficiaires en leur assurant le versement rapide des devises dont ils ont un besoin urgent.

53. Le projet de modernisation de l'ONATRA, déjà soumis à l'évaluation préalable est destiné à remplacer le matériel et les équipements anciens, gravement endormagés ou démodés, afin d'accroître l'efficacité de fonctionnement et la capacité de transport de l'Office; il prévoit également un appui à son programme de formation. Il l'aidera à financer une tranche de son programme quinquennal d'investissements en mettant l'accent sur la flotte de transport fluvial, le renouvellement des voies ferrées et des wagons et l'équipement des chantiers navals.

54. Le projet d'aménagements portuaires s'inscrit dans le cadre de la remise en état générale de la voie nationale. Il vise à rénover les installations des ports de Matadi et de Kinshasa et à moderniser les activités portuaires pour tenir compte de l'essor rapide du trafic de conteneurs et du transport de bois. En ce qui concerne les routes à grande circulation, la Banque se propose aussi de participer au financement du programme d'évaluation de l'Office des routes qui démarrera en 1982. Le projet envisagé consisterait essentiellement à consolider le programme national d'entretien des routes, pour prévenir la dégradation du réseau, et comprendrait un programme de recharge des routes revêtues pour éviter la dépense élevée d'une reconstruction. En outre, quelques bacs et ponts seraient reconstruits, et l'Office renforcé grâce à des services d'assistance technique et de formation.

55. Ces projets ne peuvent être couronnés de succès qu'au prix d'efforts suivis pour fournir une assistance technique, au niveau tant des techniciens que des gestionnaires, ainsi que pour assurer la formation de personnel local, et pour attirer et retenir des techniciens et des gestionnaires compétents. En outre, une partie des dépenses renouvelables devra être financée par des sources extérieures afin d'éviter que l'ensemble de l'économie ne pâtisse de la pénurie générale de ressources. Comme il s'agit d'investissements importants, ces projets devront assez largement faire appel au cofinancement.

56. Par rapport aux ressources effectivement ou potentiellement disponibles, l'ampleur des besoins du secteur des transports met en relief la nécessité d'une coordination très poussée des investissements financés par des concours extérieures.

/...

La Banque est prête à continuer d'aider le gouvernement à axer ses efforts et l'assistance extérieure qu'il a déjà obtenue sur les éléments de projets qui ont le plus de chances de faciliter un redressement rapide de l'économie.

5. Union internationale des télécommunications (UIT)

57. L'importance des télécommunications comme moyen de stimuler les relations commerciales est parfaitement reconnue et la création au Zaïre d'une infrastructure solide dans ce secteur permettrait sans aucun doute d'atténuer les difficultés que ce pays éprouve en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers.

58. L'UIT fournit au Zaïre une assistance pour la planification des télécommunications dans le cadre du projet ZAI/76/013, qui comporte un programme triennal. Ce projet, dont le coût est estimé à 890 527 dollars, est financé par l'intermédiaire du PNUD. Jusqu'en avril 1981, 11 experts y avaient consacré au total 58,5 mois de travail. Le conseiller régional de l'UIT pour l'Afrique centrale en matière de télécommunications a effectué quatre missions pour suivre sur place le déroulement des activités et compléter le plan général des télécommunications par un programme de remise en état du réseau existant, notamment à Kinshasa.

59. Au titre du projet 9/ZAI/77/02, financé suivant la formule des Fonds en dépôt, l'UIT a établi les caractéristiques techniques d'un système de relais radio entre Kinshasa et Matadi. Elle attend la décision du Gouvernement zaïrois pour passer à l'exécution du projet.

6. Organisation météorologique mondiale (OMM)

60. A la suite de plusieurs missions au Zaïre, l'OMM a établi et présenté pour examen aux autorités intéressées et au bureau du PNUD au Zaïre les versions préliminaires de trois descriptifs de projet.

61. Le premier de ces projets concerne l'octroi d'une assistance pour la création d'un service météorologique national, le deuxième, le développement des activités hydrologiques et le troisième, qui est un projet régional, une étude hydrologique du bassin versant du fleuve Congo/Zaïre.

7. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI)

62. A la demande du Gouvernement zaïrois, une mission de l'OMCI s'est rendue au Zaïre du 28 octobre au 8 novembre 1979 pour évaluer l'assistance nécessaire en matière d'administration maritime. Cette mission a donné lieu à un rapport général qui a été présenté au gouvernement pour examen.

/...

63. Il contenait les recommandations suivantes :

Renforcement de la Direction de la marine marchande

a) Formation de techniciens des transports maritimes - à assurer par le biais de bourses d'études à l'étranger.

b) Recrutement de deux spécialistes très qualifiés de la navigation, l'un étant nommé à la Division de l'inspection et de la navigation, l'autre se voyant confier la direction du futur centre d'inspection de Boma.

c) Recrutement pour une période de neuf mois d'un expert maritime international qui serait attaché au Bureau du Directeur des transports maritimes et chargé de la rédaction de textes d'application relatifs à la navigation maritime; mise sur pied du centre d'inspection de la navigation et formation de personnel dans le secteur des transports maritimes.

Le rapport recommandait en outre l'élaboration de textes législatifs concernant les règles de sécurité maritime et, à titre prioritaire, la création à Moanda d'un centre radio côtier moderne pour répondre aux besoins de la flotte commerciale et de la flotte de pêche. L'OMCI fournit également une assistance pour la formation en matière de transports maritimes et les opérations portuaires techniques.

Examen des conventions internationales

64. Outre les recommandations énumérées ci-dessus, le rapport mettait particulièrement l'accent sur :

a) L'urgente nécessité de ratifier les amendements de 1975 et 1977 à la Convention portant création de l'OMCI.

b) L'examen, en vue de leur ratification, des conventions suivantes : Convention SOLAS de 1974, Convention de 1969 sur le jaugeage des navires et Convention de 1972 sur la sécurité des conteneurs.

c) L'adoption du Code maritime international des produits dangereux.

8. GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)

65. Le Zaïre, qui est partie à l'Accord général, a participé aux négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round, dont les résultats ont notamment contribué, par le jeu des réductions de droits, à améliorer le cadre de la conduite des opérations du commerce international et à créer des possibilités nouvelles d'accès aux marchés. Un nombre considérable de produits itinérants pour le commerce d'exportation du Zaïre ont pu bénéficier de cette amélioration des conditions d'accès à divers marchés de pays développés sur la base des concessions tarifaires ainsi obtenues.

/...

66. Depuis la fin des négociations du Tokyo Round, le GATT a renforcé son assistance technique pour l'étendre à tous ses domaines d'activité. Tout pays en développement peut en bénéficier sur demande. Ainsi, à la demande des autorités zaïroises compétentes, une mission d'assistance technique du GATT s'est-elle rendue en mars 1980 au Zaïre où elle a étudié avec les responsables de divers ministères les conséquences pour ce pays des négociations commerciales multilatérales, ainsi que d'autres sujets qui l'intéressent.

67. Le Zaïre participe aussi régulièrement aux activités du GATT, y compris en particulier les cours de formation sur la politique commerciale organisés par le secrétariat depuis 1955.
